

Composition d'instance

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

La Présidente,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-6-2, L811-5, L811-6, L952-7 à L952-9, R712-9 à R712-46 et R811-10 à R811-15 ;
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;
Vu les résultats des opérations électorales des 10 et 11 mars 2020 ;
Vu les délibérations n°05-2020 à 13-2020 du conseil académique de l'Université Bretagne Sud en date du 8 octobre 2020 ;

Arrête

Article 1. La composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers figure en annexe du présent arrêté.

Article 2. L'arrêté n°017-2021 est abrogé.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 4. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT



Annexe : Composition de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés

Hommes

Siège vacant

Vice-président de la section disciplinaire

Gilles DURRIEU

Femmes

Nathalie BOURGOUGNON

Vice-présidente de la section disciplinaire

Maria-Immaculada FABREGAS-ALLEGRET

Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés

Hommes

Jean-Marc CADOU

Président de la section disciplinaire

Olivier ARDOUIN

Femmes

Angélique MARTIN

Laurence MOLINERO

Collège des usagers

Homme

Paulin BRAULT

Siège vacant

Lilian CIZERON

Tom LE ROUX

Femme

Siège vacant

Cheyenne FRESKO

Alexandra GUENNEC

Cécilia VAUCHER

